

11ème VIDE GRENIER

JOSSELIN

Dimanche 3 Mars 2024

Salle des sports Michel Juguet

De 8h30 à 17h30



Restauration et buvette sur place
Entrée : 1€ (gratuit pour les moins de 15 ans)

Organisé par l'amicale laïque de Josselin (Ecole Suzanne Bourquin)
Renseignement/inscription : 07.67.41.93.56
amicalelaïquejosselin@gmail.com

Feuille d'inscription

NOM :
PRENOM :
Professionnel ☐ Particulier ☐
Adresse :
CP : Ville :
Tél :
Adresse mail :
Nature de la pièce d'identité :
N° pièce d'identité :
Délivrée le : par le préfet de
Si vous êtes un professionnel merci de noter votre n° de Siret :

Nombre de mètres linéaires : (les prix sont indiqués au mètre linéaire)

extérieur (sans table) : x 2,00€ =

intérieur (sans table) : x 2,50€ =

intérieur (avec table) : x 3,50€ =

Important : quantité de tables limitée et pas de chaise

Renvoyez ce coupon avec votre règlement (à l'ordre de l'**amicale laïque de Josselin**) pour inscription définitive à Amicale Laïque Josselin 14 rue des Saulniers 56120 JOSSELIN.

Attestation sur l'honneur :

Je soussigné(e)

NOM et PRENOM :

né(e) le : à

domicilié(e) adresse complète :

déclare sur l'honneur ne pas avoir déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à le

Signature :

Règlement :

- Les organisateurs se réservent le droit de placer les exposants
- La réservation préalable des emplacements est obligatoire.
- Les exposants s'installent le dimanche matin entre 6h30 et 8h15 dans le respect des bénévoles présents pour vous accueillir, LES EXPOSANTS EXTERIEUR ENTRE EN DERNIER DONC PAS AVANT 7H30 ENVIRON (fermeture du vide grenier 18h00).
- Le vide grenier est destiné à faciliter, entre particuliers, les transactions d'articles d'occasion: petit mobilier, vêtements, jouets, etc...
- Pas de transaction concernant des animaux, armes.
- Laisser votre emplacement propre à la fin de la manifestation
- Dans le cas où les règles précitées ne sont pas respectées, l'amicale laïque de Josselin se réserve le droit de vous demander de quitter votre emplacement sur le champ.
- Tout objet volé ou détérioré n'engage pas la responsabilité de l'organisateur,
- Aucune annulation ne donnera droit à un remboursement, qu'elle qu'en soit la cause.
- Régularisation de la déclaration sur l'honneur.
- Le fait de participer au vide grenier implique l'acceptation de son règlement sans aucune réserve.

Lu et approuvé

Signature